


**Ville labellisée
Station
classée**



**À Mers-les-Bains,
jusqu'au 16 avril 2022**

**Basse
et moyenne
saison**

Nouveau plan de circulation SUR L'ESPLANADE



**Plus d'informations à la Mairie,
sur notre site : merslesbains.fr
et sur notre page Facebook**



**Basse
et moyenne
saison**

Nouveau plan de circulation sur l'esplanade

Jusqu'au 16 avril 2022

Nous venons de vivre un premier été de piétonisation complète de notre esplanade qui nous aura permis de profiter de notre exceptionnel front de mer et de ses riches animations en toute quiétude.

À l'écoute de vos remarques, nous reconduirons l'esplanade piétonne durant la saison estivale du **1^{er} juillet au 31 août, ainsi que lors des grands week-ends** (Pâques, Ascension, Pentecôte, 1 et 8 mai...)

En dehors de cette période, l'esplanade **sera ouverte à la circulation et au stationnement en sens unique, des falaises vers Le Tréport.**

Les rues perpendiculaires au front de mer resteront fermées à la circulation et au stationnement **à l'exception des rues Paul Doumer et Sadi Carnot. Ces deux rues seront réouvertes à la circulation à compter du jeudi 25 novembre 2021 et jusqu'au 16 avril 2022.**

Cette boucle apportera une certaine souplesse au dispositif durant la période « hivernale » (accès au cinéma, à la médiathèque et au futur pavillon des bains). Le stationnement restera réservé aux riverains de ces rues et aux PMR.

Les nouvelles modalités de stationnement pour la suite de l'année vous seront communiquées dès le 1^{er} trimestre 2022.



**Nouveau plan
de circulation basse
et moyenne saison
du front de mer**

**DU 25 NOVEMBRE
AU 16 AVRIL**

**Concrètement :
comment ça se passe ?**

**Sens unique
de circulation
des falaises
vers Le Tréport**

Circulation et
stationnement
**autorisés
sur l'esplanade**
en basse et
moyenne saison

Réouverture
des rues
Paul Doumer
et Sadi Carnot
jusqu'au
16 avril 2022

12 rues
du quartier
balnéaire
dédiées
aux riverains
et PMR



RAPPEL

Pour les mersois, le stationnement **EST** et **RESTERA** gratuit dans toute la ville.



Plus d'informations :

- à la Mairie
- sur notre site : merslesbains.fr
- sur notre page Facebook



Scannez
ce code pour
un accès rapide
au site internet